## Les semences paysannes enfin accessibles aux jardiniers amateurs

Après des années de débat, la vente des semences paysannes aux particuliers est désormais autorisée. Ce <u>texte de loi</u> met donc un terme au monopole de grands groupes dont le lobbying avait payé jusque là.

Mais plus concrètement, en quoi cela est-ce important ? L'autorisation à la <u>vente des</u> <u>semences paysannes</u> a une dimension environnementale. Il s'agit en effet de semences garantes de la biodiversité. De plus, cela signifie qu'il sera désormais possible de faire pousser les fruits et légumes que vous souhaitez. Terminées les fraises et tomates sans goût !

Il n'existera plus de restriction stricte en matière des semences qui seront à votre disposition. Qu'attendez-vous pour vous remettre au jardinage ? Votre potager peut désormais accueillir une grande variété de fruits et légumes !



Mathilde Dupoint
Chargée des relations administratives
+33 7 49 37 60 05